

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1303

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	7 196 079
Livre et industries culturelles	0	9 607 012
TOTAUX	0	16 803 091
SOLDE	-16 803 091	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	7 238 079
Livre et industries culturelles	0	9 565 012
TOTAUX	0	16 803 091
SOLDE	-16 803 091	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB, cet amendement minore les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Médias, livre et industries culturelles ». Ainsi, le présent amendement procède à une annulation de crédits sur le programme 180 « Presse et médias » à hauteur de 7,2 M€ en AE et 7,2 M€ en CP, le programme 334 « Livre et industries culturelles » à hauteur de 9,6 M€ en AE et 9,6 M€ en CP. Il en résulte un total d'annulations de 16,8 M€ en AE et 16,8 M€ en CP sur le périmètre de la mission.

Parmi ces annulations, 0,8 M€ en AE et CP sont des annulations de crédits de SCSP liés aux mesures transversales prises en matière de masse salariale (indemnités journalières, ajout de deux jours de carence).